



# Extrait Rapport annuel du SITRU

---

# 2024



# UN SYNDICAT HISTORIQUE

**329 688**

**habitants**

Population INSEE 2024

**66%**  
d'habitat  
collectif

■ Communauté d'Agglomération  
Saint-Germain Boucles de Seine  
221 995 habitants

■ Etablissement Public Territorial  
Paris Ouest La Défense  
78 186 habitants

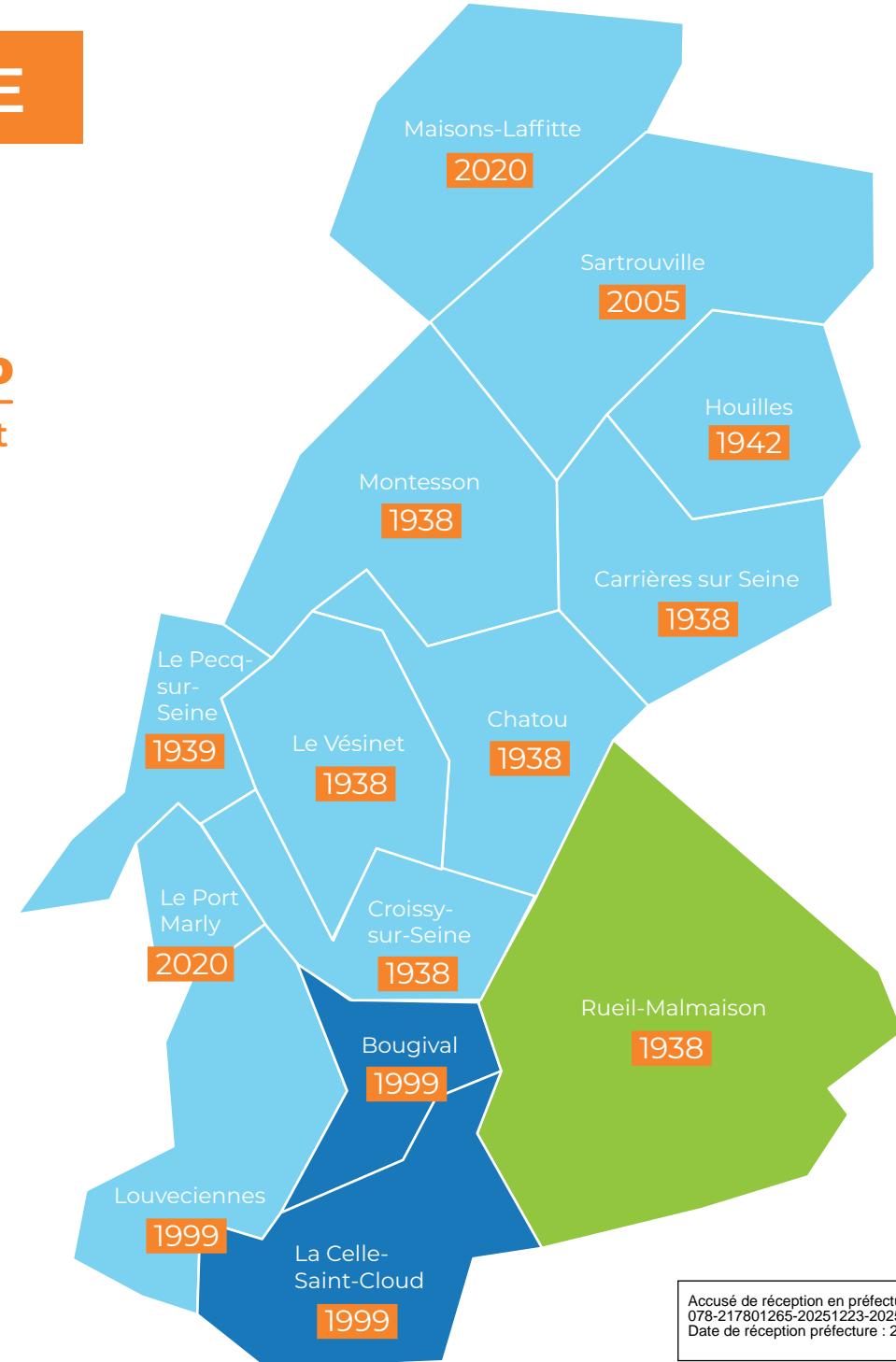
■ Communauté d'Agglomération  
Versailles Grand Parc  
29 507 habitants

■ Date d'entrée des communes  
dans le syndicat

Saint Germain  
**bouclesdeseine**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PARIS OUEST  
LA DÉFENSE

VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération



Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251223-2025-106-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2025

# DES ÉVOLUTIONS DANS LA GOUVERNANCE

Le SITRU est administré par un comité syndical composé de 66 élus (52 titulaires, 14 suppléants), représentant les 14 communes. Le comité syndical définit la politique générale du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il se réunit au moins 4 fois par an pour débattre des orientations, du budget et des actions du syndicat. Le bureau syndical prépare les délibérations abordées et les questions relatives posées lors des comités.

Bureau en début d'année 2024 :



**Éric DUMOULIN,**  
Maire de Chatou est le  
président du SITRU  
jusqu'à fin octobre.



**Arnaud DE BOURROUSSE,**  
Maire de Carrières-sur-Seine : 1<sup>er</sup> vice-  
président pour le développement du  
réseau de chaleur, le développement  
du réseau de déchetteries ainsi que  
les relations avec les adhérents du  
syndicat et les associations.



**Denis GABRIEL,**  
Maire-adjoint de Rueil-Malmaison :  
2<sup>e</sup> vice-président à la communication,  
au tri, au recyclage et à la prévention  
de la production de déchets.



**Martine GUICHENDUC,**  
Maire-adjointe de Montesson :  
3<sup>e</sup> vice-présidente en charge du  
suivi administratif, des finances et  
du budget.



**Jean-Christian SCHNELL,**  
Maire-adjoint de la Celle-Saint-  
Cloud : 4<sup>e</sup> vice-président en charge  
des travaux, de l'incinération, de la  
déchetterie et des encombrants.

Bureau élu en novembre 2024 :



**Arnaud  
DE BOURROUSSE,**  
Président du SITRU  
depuis novembre.



**Martine  
GUICHENDUC,**  
1<sup>re</sup> vice-présidente.



**Denis  
GABRIEL,**  
2<sup>e</sup> vice-président.



**François  
SCHMITT,**  
Maire-adjoint de Chatou :  
3<sup>e</sup> vice-président.



**Luc  
WATTELLE,**  
Maire de Bougival :  
4<sup>e</sup> vice-président.



**Vincent  
MEZURE,**  
Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251223-2025-106-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2025

# Synoptique des flux de déchets

Ensemble des déchets pris en charge

## Principaux déchets collectés

### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



110 322 t (102 520 t en 2023)



### EMBALLAGES & PAPIERS



14 930 t (14 597 t en 2023)



Quai de transfert  
à Gennevilliers



### VERRE



6 455 t (7 827 t en 2023)



Quai de transfert à  
Carrières-sur-Seine



Usine CRISTAL  
(SUEZ CRISTAL ECO VALO)



Centre de tri  
(PAPREC TRIVALO 93)



### DÉCHETS VERTS



13 489 t (10 421 t en 2023)



Plateforme de compostage  
(BIO YVELINES SERVICES)



### ENCOMBRANTS



11 175 t (7 316 t en 2023)



### GRAVATS

7 748 t (9 637 t en 2023)



Centre de tri  
(PAPREC CHANTIERS)



Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251223-2025-106-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2025

# STRUCTURE DES COÛTS

Pour assurer une lecture cohérente des données, faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre ainsi qu'entre différents territoires, l'ADEME a développé un outil standardisé : la matrice des coûts, fondée sur la méthode Comptacoûts. Cet outil permet d'établir une comptabilité analytique précise du service public de gestion des déchets, en s'appuyant sur les contributions des différents services concernés.

Les données présentées ci-après sont issues de la matrice Comptacoûts 2024 du SITRU, validée par l'ADEME.

Le coût aidé représente le coût complet du service de traitement des déchets, une fois déduites toutes les aides financières (soutiens d'éco-organismes, subventions publiques, etc.) et les recettes issues de la valorisation des déchets (vente de matériaux, énergie, etc.).

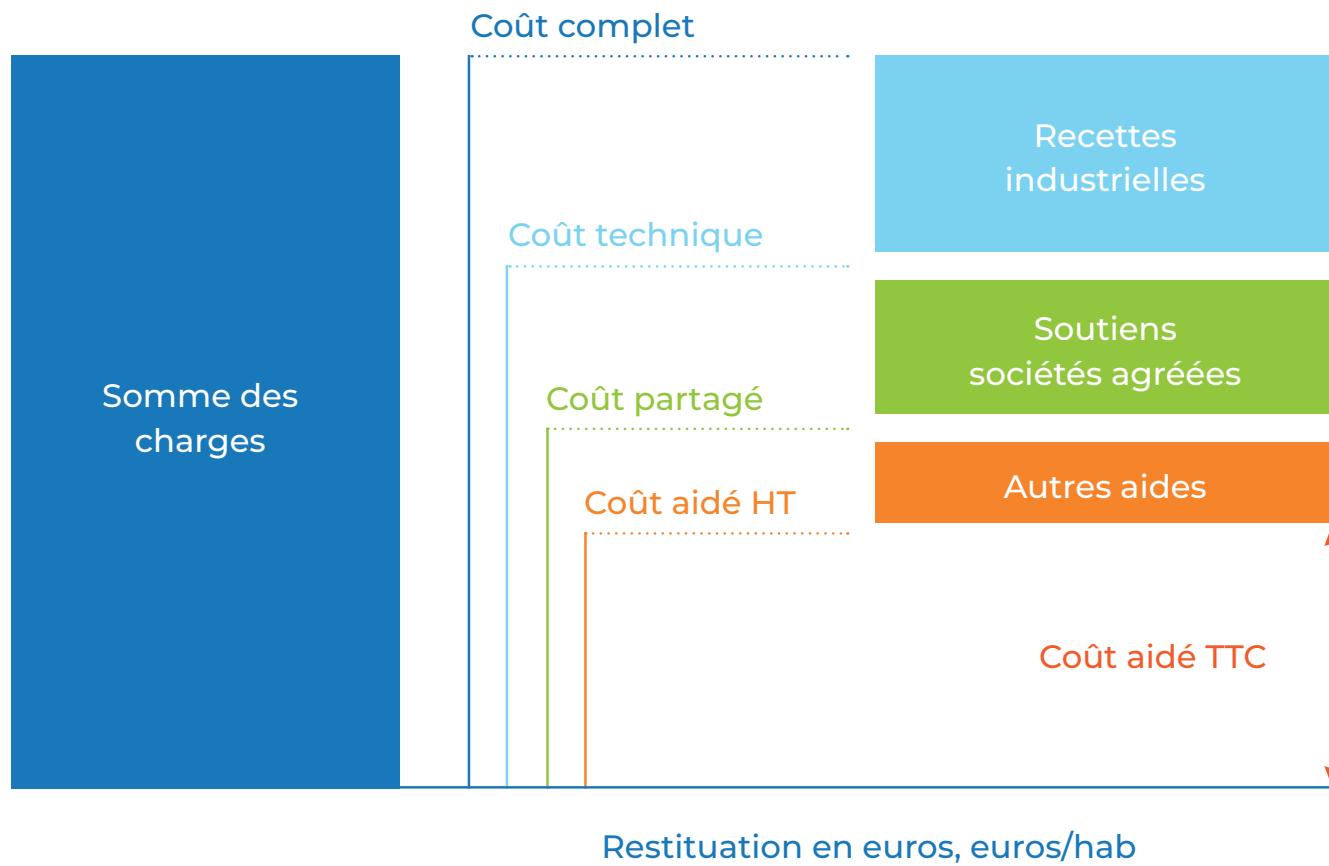
Autrement dit, il s'agit du reste à charge pour la collectivité.

Plus ce coût est bas, plus cela signifie que le service est bien optimisé.

**Le coût aidé TTC total du service de traitement des déchets du SITRU s'est élevé en 2024 à 9,1 M€ contre 10,9 M€ pour 2023. Cela représente une baisse de 16,5% par rapport à 2023.**

Cette baisse s'explique par différents facteurs notamment liés au nouveau contrat de DSP et par une recette exceptionnelle de la part de CITEO :

- ▶ Des travaux liés à l'incinération complètement amortis et ne pesant plus sur les charges extra-comptables intégrées dans la matrice des coûts (et non comptabilisés au budget en application des règles de la comptabilité publique).
- ▶ Un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'usine d'incinération CRISTAL, plus avantageux que le précédent, couplé à une baisse significative des tonnages incinérés, et l'application de la TGAP réduite grâce à une valorisation énergétique supérieure à 65% dès janvier 2023.



**Soutiens sociétés agréées :** aides financières versées par les éco-organismes (ex. Citeo, EcoDDS...) qui financent une partie de la gestion des déchets.

**Autres aides :** subventions ou participations publiques supplémentaires (État, Région, ADEME, etc.).

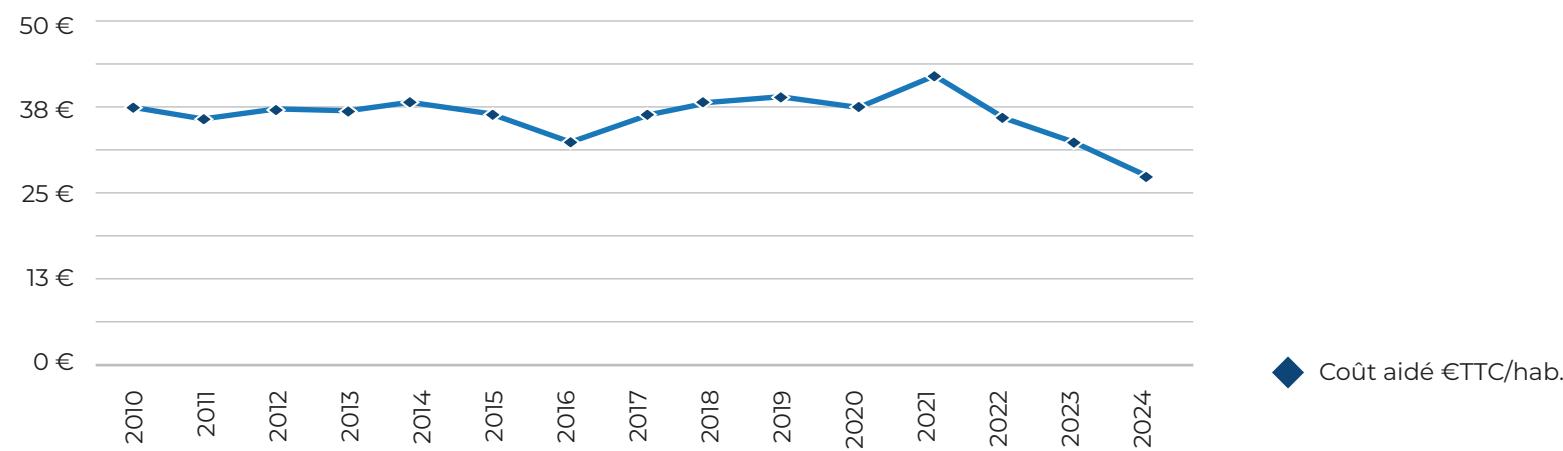
Le graphique illustre le cheminement entre le coût complet du service et le coût réellement supporté par l'habitant. Les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides financières viennent réduire progressivement la somme des charges. Ainsi, après déductions et ajout de TVA, on obtient le coût aidé TTC restitué en euros par habitant. Il est intéressant de comparer l'évolution pluriannuelle des coûts aidés TTC ramenés à l'habitant.

### Coûts aidés TTC du SITRU par habitant :

Flux de déchets	Coût aidé TTC 2024	Coût aidé TTC 2023	Évolution
Ordures ménagères résiduelles	13,44 €	17,31 €	-22,33 %
Déchets en déchetterie	6,54 €	6,84 €	-4,46 %
Encombrants	3,44 €	3,48 €	-1,10 %
Papiers et emballage hors verre	2,51 €	2,06 €	+21,52 %
Déchets verts	1,47 €	1,38 €	+5,96 %
Déchets des collectivités	0,81 €	1,98 €	-59,28 %
Emballage verre	-0,63 €	-0,43 €	+46,35 %
<b>Total</b>	<b>27,56 €</b>	<b>32,62 €</b>	<b>-15,50 %</b>

- **Ordures ménagères résiduelles** : forte hausse due à une meilleure valorisation des déchets, ce qui réduit le coût par habitant.
- **Déchets en déchetterie** : légère baisse qui s'explique par une meilleure optimisation des filières de traitement ou une réduction des apports.
- **Encombrants** : stabilité relative, les volumes et les coûts de traitement restent globalement constants.
- **Papiers et emballages hors verre** : hausse due à l'augmentation des coûts de tri.
- **Déchets verts** : progression modérée, liée à des volumes plus importants collectés en 2024.
- **Déchets des collectivités** : baisse très marquée, signe d'une meilleure maîtrise des apports des services municipaux.
- **Emballages verre** : montant négatif (recette) encore plus favorable en 2024, cela reflète de meilleures recettes issues de la valorisation du verre.
- **Total** : Globalement, la facture par habitant diminue, grâce surtout à la forte baisse du poste « ordures ménagères résiduelles ».

#### Évolution du coût aidé en TTC et du financement déchets (en €/par hab.) depuis 2010 :



# Rapport annuel du SITRU

2024

Syndicat Intercommunal pour le Traitement des  
Résidus Urbains de la Boucle de la Seine

2 rue de l'Union,  
78420 Carrières-sur-Seine

[www.sitru.fr](http://www.sitru.fr)



Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251223-2025-106-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2025